



Extrait du Registre des  
**ARRÊTÉS DU MAIRE**

---

**OBJET :**

N° 8163 - STM

RÉGLEMENTATION ET  
GESTION DU DOMAINE

Arrêté de numérotage  
Place Christian PONCELET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2, L.2213-28 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 6 novembre 2020 décidant de modifier la dénomination de la Place de l'Abbaye renommée en Place Christian PONCELET;

CONSIDERANT qu'il convient de profiter de cette nouvelle dénomination pour mettre à jour la numérotation de cette place ;

CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des habitations est exécuté pour la première fois à la charge de la commune ;

ARTICLE 1er : Dans la voie ci-après nommée, le numérotage des immeubles est le suivant et ce conformément au plan ci-annexé :

Place Christian PONCELET

- Pairs : 2 à 10

- Impairs : 1

ARTICLE 2 : l'acquisition et la pose des plaques de rues ainsi que des nouveaux numéros seront à la charge de la commune.

ARTICLE 3 : les frais d'entretien et , hors cas de changement de serie, de réfection du numérotage, sont à la charge des propriétaires qui doivent veiller à ce que les numéros inscrits sur leur maison soient constamment nets et lisibles et conservent leurs dimensions et formes primitives.

ARTICLE 4 : Aucun numérotage n'est admis hormis celui prévu au présent arrêté. Aucun changement ne peut être opéré sauf sur autorisation et sous contrôle de l'autorité municipale.

A REMIREMONT  
Le jeudi 21 janvier 2021

Pour Ampliation,

Le Maire,  
Jean-Benoît TISSERAND

Diffusion:

- Préfecture
- PTCV
- Affichage
- Commissariat (mail)
- Police Municipale (mail)
- DGFIP (mail)
- La Poste
- Chefs de services (mail)